

CS AUDIT

Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 euros

Siège social : 4B, Rue François de Curel - Metz (57000)

531 446 953 R.C.S. Metz

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 30 DECEMBRE 2025

[...]

PREMIERE DECISION

Les Associés,

Décident de ne plus exiger que le Président ni le Directeur Général de la Société en soient obligatoirement associé,

Décident de supprimer les modalités de calcul de valorisation des titres,

Décident de supprimer la mention selon laquelle un rapport de gestion est obligatoirement exigé,

En conséquence,

Décident de supprimer :

- Le premier alinéa de l'article 16 des statuts ;
- Le premier alinéa de l'article 17 des statuts ;
- Le quatrième alinéa de l'article 26 des statuts ;
- La totalité de l'article 14 des statuts.

DEUXIEME DECISION

Les Associés,

Prennent acte de la démission de Monsieur Martin FEUCHTER, de son mandat de Président, à compter de ce jour.

Décident de nommer en remplacement, avec effet à la date des présentes, pour une durée indéterminée, en qualité de nouveau Présidente de la Société :

GROUPE FIBA

Société anonyme à directoire
Au capital de 1.200.000, - €
7 Avenue de l'Europe, Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
414 568 527 R.C.S STRASBOURG

Cette dernière déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées,

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

TROISIEME DECISION

Les Associés,

Prennent acte de la démission de Monsieur Mustapha FETHI, de son mandat de Directeur Général, à compter de ce jour.

Décident de ne pas nommer de Directeur Général en remplacement.

[...]

SIXIEME DECISION

Les Associés,

Décident de supprimer la numérotation des actions,

Décident de modifier à compter de ce jour les articles 6 et 7 des Statuts de la Société comme suit :

Il est ajouté à l' « **Article 6 – Apport – Formation du capital** : » le paragraphe suivant :

« Par décision unanime des associés en date du 30 décembre 2025, le capital social a été réduit d'un montant de 25.000 euros, puis réaugmenté de 25.000 euros par augmentation de la valeur nominale des actions, portant le capital social au montant de 100.000 euros. »

Le reste des dispositions de l'article 6 demeure inchangé.

L'article 7 des statuts de la Société est modifié comme suit :

« Article 7 – Capital social – Vote des associés – Répartition des actions

Le capital social est fixé à la somme de 100.000 euros. Il est divisé en 6.000 actions de 16.67 euros chacune, intégralement souscrites et libérées. »

SEPTIEME DECISION

Les Associés,

Confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

[...]

Certifiés conformes

La société GROUPE FIBA

Présidente

Représentée par Monsieur Hervé WENTZINGER

DocuSigned by:
 HERVE WENTZINGER
43DD8DB945F945D...